



Procès-verbal de la **séance extraordinaire** de St-Félix-de-Dalquier, tenue à la salle de délibération le 23 mars 2020 sous la présidence de M. le Maire, Jocelyn Boucher, et à laquelle sont présents les conseillers suivants:

M. Germain Lévesque	siège no 1 (téléphone)
Mme Carmen Sabourin	siège no 2
M. Félix Labrecque	siège no 3
Mme Amélie Lefebvre	siège no 4
M. Patrick Larochelle	siège no 5 (vidéo)
Mme Josée Laverdière	siège no 6

Est également présente, Mme Katy Fortier, Directrice générale & Secrétaire-trésorière.

1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL AU PUBLIC
4. MODIFICATION DU TAUX D'INTÉRÊT
5. DIRECTIVE TEMPORAIRE DE MESURES EN CAS D'ÉPIDÉMIE
6. LIVRAISON AMS
7. SERVICES À LA POPULATION
8. FERMETURE DE GLACE
9. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONSEILLERS ET PUBLIC
10. LEVÉE DE LA SÉANCE

1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Constatation du quorum et ouverture de la séance extraordinaire

Les membres du conseil étant tous présents, et ayants reçu par courriel l'avis de la tenue de cette séance extraordinaire, renoncent unanimement à l'avis de convocation officiel qui devait précéder la présente séance. Ils consentent également unanimement à ce que soient discutés et traités lors de la présente séance seront en lien avec les diverses mesures à prendre en lien avec la COVID-19.

Monsieur le maire Jocelyn Boucher constate le quorum et ouvre la séance à 19h.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

50-03-20

Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Félix Labrecque
APPUYÉ PAR Mme la conseillère Amélie Lefebvre
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour sachant que des points en lien avec la COVID-19 peuvent s'ajouter.

3. FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL AU PUBLIC

[51-03-20](#)

[Fermeture du bureau au public](#)

ATTENDU les dernières consignes émises et celles à venir par le Gouvernement du Québec.

IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Patrick Larochelle
APPUYÉ PAR M. le conseiller Félix Labrecque
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE fermer le bureau municipal au public à compter du 24 mars, et ce jusqu'au 13 avril 2020.

4. MODIFICATION DU TAUX D'INTÉRÊT

[52-03-20](#)

[Modification du taux d'intérêt](#)

ATTENDU QUE le Règlement no 275 Taxation et tarification pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2020 prévoient que le taux d'intérêt annuel est fixé à 18% à compter du moment où ils deviennent exigibles;

ATTENDU QUE l'article 981 du *Code municipal du Québec* permet au conseil de fixer un taux d'intérêt autre par résolution;

ATTENDU les circonstances exceptionnelles liées au COVID-19, la municipalité désire alléger le fardeau fiscal pour ses contribuables en diminuant le taux d'intérêt.

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Amélie Lefebvre
APPUYÉ PAR M. le conseiller Germain Lévesque
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le taux d'intérêt sur toutes taxes et compensation exigibles pour l'année courante et impayées à ce jour soit de 0% par an du moment où ils deviennent exigibles;

QUE ce taux soit maintenu jusqu'au 15 mai 2020.

5. DIRECTIVE TEMPORAIRE DE MESURES EN CAS D'ÉPIDÉMIE

[53-03-20](#)

[Directive temporaire de mesures en cas de pandémie](#)

ATTENDU QUE l'employeur a le devoir de protéger la santé, la sécurité et l'intégrité physique de ses employés et d'assurer la sécurité de tous dans leur milieu de travail;

ATTENDU QUE tout employé a l'obligation de prendre les mesures nécessaires pour protéger sa santé, sa sécurité et son intégrité physique et de veiller à ne pas mettre en danger la santé, la sécurité et l'intégrité physique des autres employés ou de tiers qui se trouvent dans son milieu de travail;

ATTENDU QUE l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a qualifié le 11 mars 2020 de pandémie la COVID-19;

ATTENDU QUE la COVID-19 se transmet notamment par le contact étroit avec une personne infectée ou lors du contact des mains avec des surfaces infectées;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite prévenir la propagation de ce virus au sein de son organisation.

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Josée Laverdière
APPUYÉ PAR Mme la conseillère Amélie Lefebvre
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER la Directive temporaire de mesures en cas de pandémie, laquelle est jointe à la présente résolution.

6. LIVRAISON AMS

Le conseil ne désire pas recourir au service offert par AMS.

7. SERVICES À LA POPULATION

Le conseil discute des services qui pourraient être utiles à la population lors de cette pandémie. Des élus se proposent pour faire du bénévolat sous forme d'aide aux commissions essentielles pour les personnes vulnérables ou qui n'ont pas de moyens de transport. Les démarches seront faites auprès des épiceries et des pharmacies de la MRC et un système sera mis en place.

8. FERMETURE DE GLACE

Compte tenu de l'incertitude actuelle quant aux événements à venir, les compresseurs ne seront pas fermés cette semaine, une discussion aura lieu dans 7 jours pour la suite.

9. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONSEILLERS ET PUBLIC

10. LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée, il est 19h57.

Jocelyn Boucher
Maire

Katy Fortier
Directrice Générale & Sec. Très.